



COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : **03/04/2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de **PRIGNAC ET MARCAMPS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Laury LEFEVRE, Maire**.

Nombres de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Elus	Présents	Absents	Pouvoir donné à	Secrétaire de séance
LEFEVRE Laury	X			
ROBITAILLIE Myriam	X			X
MIGNER Claude	X			
LEVREAUD Corine	X			
GRISVARD Cyril	X			
BONACHERA Elisabeth	X			X
VÉDRENNE Guillaume	X			
LAURIOL Patricia	X			
BERTRAND Hervé	X			
DORIGNAC Samantha	X			
SUCH Henri	X			
RAYMOND Sabine	X			
LACAVE Xavier		X	donne pouvoir à Laury LEFEVRE	
TEIXEIRA BERNARDO Paula		X	donne pouvoir à Corine LEVREAUD	
FLOURY Hughes		X	donne pouvoir à Guillaume VÉDRENNE	

Délibération N° 2026 / 30 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'OBTENTION DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Le Code de l'énergie, notamment les articles L.221-1 et suivants relatifs au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

L'offre de valorisation CEE présentée par la société ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SAS, datée du 21 janvier 2026 ;

Le projet de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire communal ;

Considérant :

Que la commune engage des travaux de rénovation énergétique sur le groupe scolaire ;

Que ces travaux sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie ;

Que la valorisation des CEE permet à la commune de percevoir une aide financière contribuant au financement des travaux ;

Il est exposé :

Dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire situé 85 avenue des Côtes de Bourg à Prignac-et-Marcamps, plusieurs opérations éligibles au dispositif des CEE seront réalisées.

La valorisation des certificats générés permettra à la commune de percevoir une prime CEE estimée à 28 656 €, versée par la société ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : Autorise la commune à valoriser les Certificats d'Économies d'Énergie issus des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire.

Article 2 : Autorise la commune à percevoir l'aide financière issue de la valorisation des CEE, pour un montant estimatif de 28 656 €.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de valorisation CEE avec la société ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SAS ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal en section d'investissement.

Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,

Le 09/04/2026

Le Maire,

Laury LEFEVRE



Secrétaire de Jean
Niqua Rbita Kae

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr